



FORMULAIRE DE DEMANDE D'OCCUPATION DU SITE DE ARAHOHO- TIAREI

Service du Tourisme

A REMPLIR ET RETOURNER AU SERVICE DU TOURISME
PAR FAX : 40 47 62 29 OU PAR MAIL : sdt@tourisme.gov.pf

DEMANDEUR

Civilité : Madame Monsieur

Nom – Prénom né (e) le

Qualité du demandeur à

Association/Ecole/Entreprise

Adresse/Domicile/ Siège social/ N° TAHITI

BP : TEL : FAX :

MAIL :

JOURS - DATES - HORAIRES D'UTILISATION

.....

NATURE DE L'OCCUPATION

SPORTS LOISIRS CULTURE EDUCATION

ACTIVITE COMMERCIALE AUTRE (préciser)

DESCRIPTIF DU PROJET:

.....
.....
.....

ELEMENTS INSTALLES OU MIS EN PLACE POUR L'OCCASION:

.....
.....
.....

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNEES

ENFANTS	<input type="text"/>	ADOLESCENTS	<input type="text"/>
ADULTES	<input type="text"/>	TOUT PUBLIC	<input type="text"/>

- **RAPPEL** : CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE REMPLI CORRECTEMENT ET LISIBLEMENT FAUTE DE QUOI IL NE SERA PAS INSTRUIT
- TOUTE ACTIVITE COMMERCIALE SOLLICITEE DANS LE CADRE DE L'EVENEMENT SERA SOUMISE AU PAIEMENT

Service du Tourisme - BP 4527 - 98713 Papeete - Tahiti – Polynésie française – Immeuble Paofai Bâtiment D 2e étage –
Boulevard Pomare - Papeete - Tél. : (689) 40 47 62 00, Fax. : (689) 40 47 62 04, Email : sdt@tourisme.gov.pf

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

- Je m'engage à me rapprocher des services de sécurité de la Mairie de Hitiiaa o te Ra afin de garantir le bon déroulement de mon opération.
- Je m'engage à prendre toutes les mesures liées au respect des règles d'hygiène et de sécurité de manière à prévenir tous désagréments, sinistres ou accidents pouvant survenir à cette occasion.
- Je certifie posséder tout document officiel (statuts de l'association, diplômes, attestations d'assurances...) nécessaire à la bonne marche de mon opération.
- Je m'engage à laisser le site en parfait état de propreté, pendant et à l'issue de ma visite et, le cas échéant, à le remettre en état.
- Je confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur du site et m'engage à le suivre et le respecter.

* Rappel : Il est **strictement interdit** d'utiliser des barbecues, de consommer de l'alcool, de provoquer des nuisances sonores et de dénaturer le site. Les véhicules doivent impérativement se garer dans les parkings.

Date :

Signature (précédée de la mention : lu et approuvé) :

